



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 17 février 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	14
VOTANTS	5
QUORUM	10
DATE DE CONVOCATION	
11 février 2024	
DATE D’AFFICHAGE	
21 FEV. 2025	
Codification : 3.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 18 FEV. 2025 et publication du 18 FEV. 2025	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille vingt-cinq, le **dix-sept** février, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le onze février deux mille vingt-cinq** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK et Sylvain GIRARDIN.

Absents avec excuse (pouvoir) :

Didier DUPIN donne pouvoir à Patrick DUCROS
Patrick PORNET donne pouvoir à Sylvain GIRARDIN
Isabelle ROUVIDAN donne pouvoir à Fabienne STALARS
Roseline TRAMBOUZE donne pouvoir à Christine VALADE
Lucie ROCH donne pouvoir à Katy VAZQUEZ DUDEK

Secrétaire de séance : Christine VALADE

OBJET : 2025-005 : Bilan des cessions et acquisitions 2024 de la commune

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le bilan des cessions et acquisitions réalisées en 2024 par la commune.

En effet, conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des cessions et acquisitions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au Compte Administratif de la commune.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20250217-2025-005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2025
Publication : 18/02/2025

Il est précisé qu'une acquisition et une cession ont été signées en 2024 :

- Acquisition gratuite à Madame Léa BARELLI et Monsieur Thomas ODIN d'une parcelle cadastrée section B n°2483 située au 150 Montée de la Source située 150 Montée de la Source, superficie de 323 m²,
- Vente pour un montant de 120 000 € du bien sis 327 Montée de la Source portant désignation cadastrale B 602 et 602 à la SARL Ymo Shalito représentée par Madame Maureen TIRAIT et Monsieur ROUVIDAN Sylvain ;
- Vente pour un montant de 85 000 € du bien sis 42 Montée de la Source portant désignation cadastrale B 684 d'environ 250 m² à la SARL Ymo Shalito représentée par Madame Maureen TIRAIT et Monsieur Sylvain ROUVIDAN.

Conformément à l'article L 2241-1 précité du Code Général des Collectivités Territoriales et où cet exposé, le Conseil Municipal **prend acte** de ce bilan.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 18 février 2025

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Le secrétaire de séance

Christine VALADE